Cours 9 : Identité Numérique et Propriété Intellectuelle

JACQUEMIN Mathieu

Disclaimer

- Ce cours a été créé dans le but d'informer et d'éduquer les participants sur les sujets liés à la cybersécurité. L'ensemble des techniques présentées le sont à titre pédagogique et préventif afin de pouvoir se prémunir d'attaque potentiel.
- Certaines des techniques présentées sont illégales et dangereuses si elles sont utilisées à mauvais escient, sans maitrise, et sans consentement.
- Il est interdit d'utiliser ces techniques contre toute entité dont vous ne disposez pas le consentement. Dans le cadre d'un accord pour audit, il est obligatoire d'agir dans le cadre d'un contrat parfaitement défini, écrit, et signé par les deux parties.
- Vous devez respecter la loi en vigueur ainsi qu'utilisez les techniques avec éthique et responsabilité.
- Je me dédouane de toute responsabilité en cas de problème ou d'incidents à la suite de ce cours.
- Vous êtes seul responsable de l'usage fait des connaissances enseignées.

Sommaire

- 1. Les traces numériques
- 2. Quels sont les risques
 - 3. E-reputation
- 4. L'importance de se « googleliser »
 - 5. L'identité Numérique
 - 6. Certificat Numérique
 - 7. L'autorité de certification
 - 8. Droit à l'image
 - 9. La propriété intellectuelle
 - 10. Droit d'auteur
 - 11. Œuvre libre de droits
 - 12.Concernant I'IA
 - 13.La propriété Industrielle
 - 14.Le brevet

L'identité numérique

L'ensemble des traces laissées par une personne sur internet

- l'identité civile (noms, prénom, date de naissance...) de la personne, renseignée lors de démarches administratives en ligne
- les identifiants, avatars, pseudonymes pour accéder à un compte ou à un service en ligne
 - les traces laissées en naviguant sur internet ("cookies")
- les commentaires, photos, vidéos publiés sur les réseaux sociaux
 - l'adresse IP
 - la géolocalisation

Quels sont les risques?

Les traces laissées sur internet comprennent des risques liés à la protection des données personnelles et de la vie privée :

- Usurpation d'identité : utilisation d'informations personnelles permettant d'identifier une personne sans son accord pour réaliser des actions frauduleuses
 - vols de données personnelles
- fraude aux paiements en ligne, en particulier la fraude à la carte bancaire
- atteinte à la réputation en ligne (e-réputation)...

L'identité numérique

Certaines de ces données numériques sont volontaires et d'autres non

Le simple fait de communiquer avec des amis, publier sur les réseaux laisse des traces



Aujourd'hui, même nos démarches administratives se passent en ligne

E-Réputation

Il s'agit de l'identité que se font les utilisateurs d'internet, d'une entreprise, d'une marque ou d'une personne

Pour une entreprise ou une marque, une bonne e-réputation est un élément de différenciation et un atout vis-à-vis de la concurrence Pour une personne, elle va aussi pouvoir jouer lors d'un entretien d'embauche par exemple.

Pour bien gérer sa e-réputation :

- Surveiller et réaliser des veilles de sa réputation en ligne
- Travailler sur l'établissement d'une stratégie web adaptée

L'importance de se « googleliser »

Il est important de se googleliser pour voir ce qui est visible de votre identité numérique



Vous pouvez tout aussi bien utiliser les outils de la phase de reconnaissance pour aller plus loin

L'identité numérique

L'identité Numérique peut aussi être définie comme un lien technologique entre une entité réelle et des entités virtuelles. Elle permet l'identification de l'individu en ligne ainsi que la mise en relation de celui-ci avec l'ensemble des communautés virtuelles présentes sur le Web



L'Identité Numérique





Certificat Numérique

C'est un certificat qui permet de s'authentifier de manière certaine, unique et sécurisée pour transmettre ou recevoir des informations numériques sensibles.

Il s'agit d'un fichier contenant:

- La clé publique
- Informations d'identification (nom, localisation, etc)
 - Informations sur le certificat
- Signature électronique d'une autorité de certification



L'Autorité de Certification

Le certificat est délivré par une Autorité de Certification, qui est une organisation de confiance qui garantit l'identité de l'utilisateur. Son rôle est de s'assurer que je suis bien la personne que je déclare être avant de me donner un certificat





Le certificat numérique peut aussi se présenter sous forme physique (Clé USB ou carte à puce).

Droit à l'image

Le droit à l'image est un droit personnel, lié à une personne. Il s'agit du droit d'une personne représentée sur une photo ou une vidéo d'éventuellement s'opposer à la diffusion de cette photo.

Lieu public : L'autorisation est nécessaire seulement si la personne est isolée et reconnaissable (Seule sur la photo)



Lieu privé : Autorisation des personnes si la photo est exploitée par la suite (diffusion ou commercialisation)

LE RGPD s'applique aussi la dessus car une image de vous est aussi une donnée personnelle.

Comment réagir :

1. Contactez en premier lieu la personne ayant publié la photo/vidéo afin de lui demander le retrait de celle-ci

2. Utilisez les options de signalement proposées sur les différents réseaux sociaux (généralement disponibles sur la page d'aide)

3. Si la personne ne répond pas favorablement ou si la photo/vidéo n'est pas retirée après le signalement, contactez le délégué à la protection des données du réseau social afin d'exercer votre droit à l'effacement (coordonnées disponibles dans la politique de protection des données)

La propriété intellectuelle

L'ensemble des règles applicables aux créations intellectuelles ou immatérielles

Création de l'esprit

Impossible à toucher



Propriété littéraire et artistique

Propriété industrielle

Droit d'auteur

Le droit d'auteur est l'ensemble des droits dont dispose un auteur ou ses ayants droit (héritiers, sociétés de production), sur ses œuvres originales définissant notamment l'utilisation et à la réutilisation de ses œuvres sous certaines conditions. Il protège les œuvres littéraires, comme les créations graphiques, audiovisuelles et plastiques, les créations musicales, mais aussi les logiciels





Une œuvre tombe dans le domaine public 70 ans après la mort de son auteur







Œuvre libre de droits

Solution alternative au Droit d'auteur, appelée licence « Creative Commons »



Utilisation de banque d'images ou de banque de sons



Œuvre libre de droits

Un logiciel libre est un logiciel dont l'utilisation, l'étude, la modification et la duplication en vue de sa diffusion sont permises, techniquement et légalement.

Ces droits peuvent être simplement disponibles — cas du domaine public — ou bien établis par une licence, dite « libre », basée sur le droit d'auteur

Aussi appelé Open Source

Œuvre libre de droits

Un logiciel libre est un logiciel dont l'utilisation, l'étude, la modification et la duplication en vue de sa diffusion sont permises, techniquement et légalement. Ces droits peuvent être simplement disponibles — cas du domaine public — ou bien établis par une licence, dite « libre », basée sur le droit d'auteur





Aussi appelé Open Source

















Concernant l'IA

Une œuvre créée par lA est sensée appartenir au créateur de l'œuvre, mais une loi nous dit qu'une création faite de manière automatique ne peut pas jouir du droit d'auteur.



L'utilisateur de l'outil d'IA qui a généré l'œuvre détiendra le droit d'auteur sur l'œuvre, à condition qu'elle soit suffisamment originale et qu'elle porte une empreinte personnelle

La propriété industrielle

La propriété industrielle a pour objet la protection et la valorisation des inventions, des innovations et des créations industrielles ou commerciales

Le brevet d'invention : Droit de propriété industrielle temporaire, qui confère au créateur d'une invention, un monopole d'exploitation 20 ans non renouvelable

Institut national de la propriété industrielle (INPI)





Le brevet

Critère de brevetabilité:

- L'invention doit répondre à un problème technique
 - L'invention doit être nouvelle
 - L'invention doit impliquer une activité inventive
 - L'invention doit être licite

Si la demande aboutit, le titulaire du brevet bénéficie alors d'un monopole d'exploitation :

- Il peut exploiter son œuvre pour en retirer des revenus
 - Il peut conclure un contrat de licence avec un tiers
 - Il peut décider de vendre son brevet
 - Il peut interdire à quiconque d'utiliser son invention

